

Courtemelon, le 26 septembre 2012

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 11/2012

COLZA

Stade : cotylédons (parcelles mises en place avant de fortes pluies qui ont dû être ressemées) à 3-5 feuilles. Les colzas se développent bien. Les symptômes de phytotoxicité dus à la clomazone (jaunissement du feuillage) sont souvent bien visibles ; ils vont s'estomper avec le temps.

Limaces : la pression exercée par les limaces a souvent été bien réelle, voire importante dans certains cas (quelques cultures ou parties de cultures ont été détruites). La période de sensibilité des cultures à ce ravageur se termine, en tout cas pour les cultures les plus avancées.

Désherbage : en général, l'efficacité des herbicides appliqués est bonne. Dans certains cas cependant, les repousses de céréales posent problème (cas par exemple de parcelles grêlées). Il peut alors être utile de prévoir une intervention complémentaire à l'aide d'un produit antigraminées. Ces produits ont une action foliaire. Ils doivent donc être appliqués lorsque les graminées à éliminer sont levées et assez développées, mais avant que la culture n'empêche le produit d'atteindre sa cible (voir fiche agridea 6.31 et 20.33, pour les antigraminées systémiques).

Insectes ravageurs : dans les cuvettes, les tenthrèdes sont apparues, suivies des premières altises. L'activité des altises est modérée jusqu'ici : à part quelques exceptions (parcelles ou parties de parcelles avec des morsures d'adultes), aucune intervention ne se justifie. Le traitement des semences a probablement permis la maîtrise de ces attaques (la quasi-totalité des graines de colza est actuellement protégée à l'aide d'un insecticide systémique de la famille des néonicotinoïdes). Pour les cultures les moins avancées, le seuil d'intervention est de 80 % des plantes avec **plusieurs morsures** (au stade 2 à 3 feuilles). Pour les autres cultures, la période de sensibilité aux morsures d'altise est terminée.

→ La lutte contre les ravageurs d'automne est soumise à autorisation par les règles **PER**.

Maladies fongiques : phoma : la contamination des nouvelles cultures par les ascospores provenant des anciennes cultures est en cours. Nous rappelons que la méthode de lutte principale contre cette maladie consiste à choisir une variété résistante. La lutte à l'aide d'un fongicide ne se justifie que si on cultive une variété sensible (**il n'y en a actuellement pas dans la liste recommandée ; toutes les variétés ont au moins une résistance "moyenne à bonne"**). De plus, l'efficacité des fongicides contre le phoma reste aléatoire. Ces produits sont présentés par la fiche agridea 6.54 et sont utilisables en automne, entre les stades 4 et 8 feuilles du colza en cas d'apparition de taches de phoma sur les feuilles (et éventuellement au printemps).

Certains fongicides du groupe des triazoles ont un effet régulateur de croissance. De plus, le produit Caryx (Leu+Gygax), récemment homologué, contient un fongicide et un régulateur. L'intérêt de ce type de traitement est de limiter le risque d'élongation de la tige avant l'hiver. Ce risque peut aussi être évité en ne semant pas trop dense, afin de limiter la concurrence entre plantes voisines.

→ En cas d'intervention, laissez un témoin.

CÉRÉALES D'AUTOMNE

Dates de semis : nous rappelons tout l'intérêt de respecter les dates de semis suivantes, notamment afin de limiter les risques sanitaires : **orge, seigle, triticale** : entre le 25 septembre et le 10 octobre ; **blé, épeautre** : entre le 10 octobre et le début novembre.

La **densité de semis** se choisit en fonction de l'état de préparation du sol, de la faculté germinative des semences, de la date de semis, du mode de culture (extenso ou non) et du comportement de la variété.

La **profondeur de semis** doit être régulière, surtout si l'on souhaite désherber en prélevée ; une profondeur de 2-3 cm est souvent idéale. Il ne faut pas rouler après le semis, pour ne pas augmenter le risque de battance.

→ Conservez les étiquettes des semences.

Désherbage : les cultures mises en place en septembre, voire début octobre (orge, seigle, triticale) sont à désherber l'automne. → Voir les fiches agridea 2.31, 2.32, 2.33 et 2.35.

Si les traitements de prélevée présentent des avantages (accessibilité de la parcelle, efficacité souvent meilleure contre graminées), ils présentent aussi des risques de phytotoxicité (préparation du sol trop grossière suivie de pluies importantes par exemple). Les traitements de post-levée précoce présentent un risque de phytotoxicité moindre, sauf si l'application est suivie d'un retour de froid ; ils sont de plus souvent plus efficaces que les traitements de prélevée en cas de temps sec après l'application, du fait de leur action foliaire. En semis direct, utilisez des produits foliaires. Les traitements de post-levée précoce peuvent intervenir dès le stade 2 feuilles. Au stade levée à une feuille, il faut éviter toute intervention.

→ Plusieurs herbicides sont interdits en zone S2, notamment les produits à base d'isoproturon, mais aussi d'autres : à vérifier avant utilisation.

→ **PER** : les applications de prélevée sont admises, avant le 11 octobre.

→ Laissez un **témoin herbicide** dans vos cultures (toujours instructif et obligatoire pour les traitements de prélevée en **PER**).

Limaces : contrôlez les cultures dès la levée, notamment les parcelles de seigle et celles en semis direct, et intervenez si nécessaire à l'aide d'un granulé à base de métaldéhyde ou de phosphate de Fer III.

Maïs : la campagne d'ensilage est en cours.

Pyrale : les contrôles que nous avons effectués dénotent une pression de pyrale modérée cette année. Nous vous prions de nous signaler d'éventuelles parcelles avec de fortes attaques. Pour du maïs grain, l'application de trichogrammes est conseillée, en 2013, si l'on constate cet automne que plus de 10 % des plantes sont touchées. Pour le maïs ensilage plante entière, ce seuil passe à 20-30 %.

Après la récolte : bien incorporer les chaumes et autres résidus de récolte par un labour. Cette lutte mécanique contre la pyrale permet aussi de limiter le risque d'helminthosporiose (du maïs) et de fusariose (sur le blé qui suit). En cas de semis direct, broyer finement les pailles.

Tournesol : prévoyez une incorporation ou un broyage fin des déchets de récolte afin de lutter contre le phoma et le phomopsis .

Station phytosanitaire cantonale



P.P.
2800 Delémont

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE